



Commission Administrative Paritaire Départementale

Mardi 4 juillet 2017

Déclaration liminaire du SNUDI FO

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Cette fin d'année scolaire a été marquée, entre autres, par la publication du ministre de l'Education nationale du décret sur les rythmes scolaires.

Loin de répondre à l'aspiration de nos collègues d'en finir avec les décrets Peillon/Hamon, il aggrave la territorialisation de l'école en laissant les communes libres de choisir l'organisation de la semaine et de l'année scolaire. Il sonne la fin de toute norme nationale.

Ainsi le Maire de Fos sur Mer, sous prétexte d'avoir mené un travail de réflexion de qualité sur les rythmes de l'enfant par le biais d'une chronobiologiste de renom, vous a sollicité, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, dès le 24 mai, pour présenter la candidature de sa commune en qualité de « ville pilote », dès la rentrée 2017, en réorganisant la semaine scolaire sur 4 jours, avec des journées écourtées et donc en proposant une réduction de la durée des vacances scolaires, comme le permet le décret Blanquer.

Les 36 semaines de l'année scolaire nationale auraient vécu. A chaque territoire son calendrier scolaire. Une telle situation fait peser les plus grandes menaces sur notre statut de fonctionnaire d'Etat.

Le dispositif des CP dédoublés en Education prioritaire, alléchant à première vue, se traduit par des remises en cause statutaires et la dégradation des conditions de travail, notamment avec le recours possible aux contractuels enseignants vacataires dans le 1^{er} degré et la réquisition de nombreux titulaires remplaçants dont la conséquence serait le non remplacement des absences des collègues et la répartition des élèves dans les autres classes, faisant de l'école sa propre ressource.

C'est la logique des projets du gouvernement Macron/Philippe pour détruire le code du Travail. L'inversion de la hiérarchie des normes poussée jusqu'au bout, ce n'est plus de norme du tout, le retour à l'individualisation complète du contrat de travail que l'employeur soit public ou privé.

Rythmes scolaires, dédoublement des CP, Code du Travail, mesures de réductions des coûts dans la Fonction publique : une seule logique : détruire toutes les normes nationales et tous les acquis des salariés !

Face à une telle situation, il n'y a guère que 2 attitudes possibles : soit accepter le cadre fixé par le décret Blanquer dans la suite logique des décrets Peillon/Hamon et voter pour ce décret en demandant au ministre d'annualiser les 24 heures d'enseignement pour « prendre en compte les contraintes locales », comme l'ont fait certains représentants syndicaux ; soit refuser, informer clairement les collègues et voter contre le décret. C'est ce qu'a fait FO au CSE.

Ce que veut la grande majorité des collègues c'est d'en finir avec les décrets Peillon/Hamon et Blanquer et le rétablissement d'une semaine scolaire de 4 jours, de 6 heures, sur 36 semaines, pour toutes les

écoles, dans tout le pays. Aux antipodes d'un choix pédagogique, c'est la revendication à même d'améliorer aujourd'hui les conditions de travail des PE, de rétablir une stricte séparation du scolaire et du périscolaire, de reconquérir le mercredi comme jour de pause et de mettre fin aux frais qu'il engendre pour nos collègues et ainsi préserver notre statut de fonctionnaire d'Etat et les garanties qui y sont attachées.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPD

► Phase complémentaire du mouvement

Comme pour la 1^{ère} phase du mouvement, nous tenons à exprimer notre reconnaissance et nos sincères remerciements à tous les personnels de l'équipe de la Division du Personnel pour leur efficacité et leur réactivité face aux nombreuses sollicitations des délégués du personnel par mail ou lors des groupes de travail. Ils nous ont apporté des réponses aux dossiers présentés ainsi que la satisfaction de la majorité de demandes de révision d'affectation, suite à l'obtention d'un vœu de zone non choisi.

A cette occasion, nous vous invitons à reconsidérer l'obligation du vœu de zone à cette phase du mouvement qui est source d'injustice puisqu'il nomme, sous la contrainte, des collègues avec de forts barèmes, sur des postes non choisis. Affectations que vos services acceptent ensuite de reconsidérer.

Si notre organisation syndicale reconnaît que ces opérations complémentaires se sont bien déroulées d'une manière générale, nous souhaitons toutefois de pointer différents aspects particuliers qui permettraient de les améliorer dès l'an prochain.

Nous regrettons ainsi le délai encore trop court de saisie des vœux, la non publication de l'ensemble des postes avant l'ouverture du serveur et les trop nombreux oublis de postes ou de fractions de postes ne permettant pas, par exemple, à certains personnels de pouvoir y postuler alors qu'ils y sont affectés cette année et qu'ils y sont prioritaires. Ces postes apparaissent ensuite mais ne leur sont plus accessibles, du moment où ils ont obtenu une affectation à un instant T, ce qui provoque frustration et incompréhension.

Nous contestons fermement le changement des règles durant les opérations du mouvement avec le gel d'un certain nombre de postes dans la liste du mouvement, afin de les offrir à des listes complémentaires pour répondre à la demande ministérielle de trouver des personnels pour permettre le dédoublement des CP en REP+ à la prochaine rentrée.

Avec l'ensemble des collègues concernés, nous ne pouvons que nous réjouir de la nomination de la grande majorité des participants avant la fin de l'année scolaire, permettant ainsi aux équipes de se rencontrer et de préparer plus sereinement la prochaine rentrée scolaire.

Cette instance paritaire doit valider toutes les affectations à titre provisoire pour la future année scolaire. Cependant, nous sommes sollicités par des collègues qui obtiennent des affectations très éloignées de leur lieu d'habitation et qui ne pourront fonctionner correctement l'an prochain s'ils doivent effectuer plus de 100 km par jour, mettant leur vie personnelle en danger (fatigue, problèmes financiers et familiaux). Nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de bien vouloir mandater le groupe de travail du 6 juillet pour qu'il puisse aborder ces situations et de tenter de trouver des solutions à ces demandes de réaffectation.

Nous souhaiterions également pouvoir vérifier, par soucis de transparence et d'équité, les listings d'affectation des nouveaux stagiaires PFSE sur les postes réservés, en fonction de leur barème. De nombreux collègues nous questionnent sur leur affectation loin de leur domicile alors qu'ils disposeraient d'un rang de concours élevé.

► ***Ineat-exeat***

Ce dossier est délicat et source de situations dramatiques pour des collègues qui ne parviennent toujours pas, après plusieurs années, à changer de département pour des raisons familiales ou personnelles.

Ces opérations paraissent bien compromises en cette fin d'année scolaire, notamment face à la situation déficitaire en enseignants de notre département, engendrée par le besoin de personnels pour répondre à la demande gouvernementale de dédoublement des CP en REP+.

Nous nous insurgeons contre cette restriction des demandes d'exeat des Bouches du Rhône, levier supplémentaire activé par l'Administration, au détriment de situations personnelles souvent dramatiques. Qu'en sera-t-il l'année prochaine avec l'extension de cette mesure sur l'ensemble des CP et CE1 en REP et REP+ ? Nous ne pouvons le cautionner et nous vous demandons de satisfaire toutes les demandes.

► ***Hors Classe***

Le SNUDI FO sera particulièrement vigilant sur le nombre de promotions possibles dans notre département, en respectant le taux de 5.5% qui doit s'appliquer unilatéralement sur l'ensemble du territoire. Il n'est pas concevable que, comme l'an passé, notre département soit lésé par rapport à d'autres départements de notre académie.

Je vous remercie de votre attention et pour les réponses que vous apporterez à nos différentes questions.